

PAUL CAVALIER

Bienfaiteur de Puget-sur-Argens

Marthe RÉGIS

Qui est Paul Cavalier pour que son nom désigne le boulevard menant à la mairie et s'inscrive au fronton d'une salle communale de Puget-sur-Argens ? Simplement le généreux donateur d'une partie de son patrimoine à la commune.

Décédé le 8 juin 1908 à l'âge de 64 ans, Marius Paul Balthazar Cavalier¹, célibataire, vivant propriétaire rentier au Muy, était né le 4 mars 1844 au Muy, fils de Louis François Étienne Cavalier, né et décédé à Puget (1812–1896) et de Anne Marie Gavot, qui décéda intestat au Muy le 17 mai 1905, laissant pour héritier ce fils, qui a donc recueilli sur sa tête la totalité de l'héritage².

Aux termes d'un testament olographe de Paul Cavalier du 12 mai 1908 déposé aux minutes de M^e Rey, notaire au Muy, le 18 juin 1908, en vertu d'une ordonnance rendue le même jour par le président du tribunal civil de Draguignan qui règle un problème de succession :

« Je lègue à la commune du Puget la campagne de Carpenelle et ses attenances plus trois propriétés de la plaine.

Ces legs sont faits à la commune à la condition expresse que les revenus seront appliqués aux pauvres du pays à l'exclusion des étrangers.

En cas de vente, l'argent sera appliqué pour former un capital inaliénable dont le revenu sera destiné pour les pauvres du pays.

Si les conseillers municipaux de la commune jugent à propos de convertir les dites propriétés en établissements charitables pour vieillards ou hospices, libres à eux, en ce cas, une plaque de marbre sera placée sur la principale porte avec l'inscription suivante « À la mémoire de la famille CAVALIER »³

Lors de la délibération municipale du 6 octobre 1909 la commune accepte le legs de Paul Cavalier comprenant⁴ :

1°/ Campagne Carpenelle située aux quartiers La Coste et des Rouguielles figurant au cadastre sous les N° 290 à 295 ; 302 à 310, section B d'une superficie de 20 ha 30 a env.



Paul Cavalier

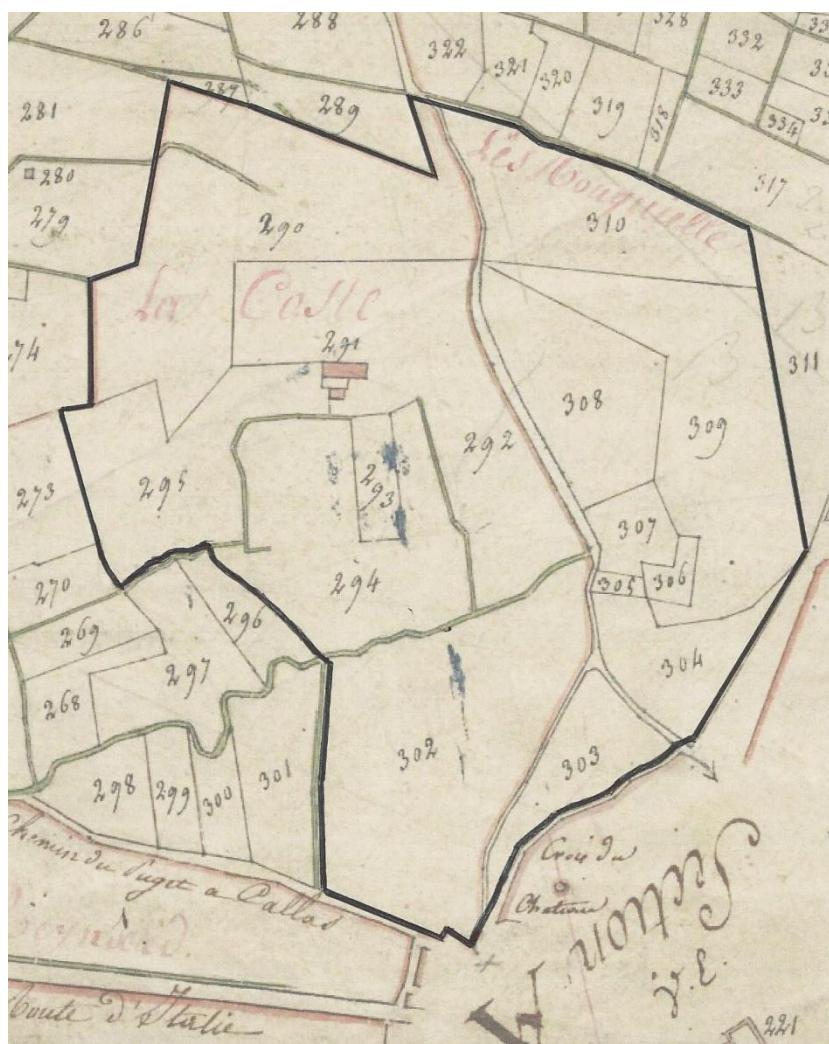
1 Paul est son prénom d'usage.

2 Un fils aîné, Louis François, célibataire, est mort en 1900.

3 Archives communales de Puget-sur-Argens, 6 Q 6. Outre Puget, héritent également la commune du Muy, différentes personnes et la famille (voir en fin de l'article).

4 *Ibid.*, 1 D 19, f° 9 v°, 10 v°, 11.

2°/ Les parcelles N° 26 et 30 section D sises au quartier de la Gaudrade d'une superficie de 2 ha 48 a 90 ca env. et une parcelle N° 1076 section D au même quartier territoire de Roquebrune, d'une superficie de 4 ha 33 a 40 ca env.



**Plan cadastral napoléonien de Puget sur Argens
Délimitation de la partie léguée**

Au fil du temps que sont devenues ces parcelles ?

En 1919 le conseil municipal présidé par Daniel Isnard, maire, décide que les propriétés de la Gaudrade et de Carpenelle soient louées au plus offrant en totalité à un seul preneur par voie d'adjudication à la chandelle. Cette campagne de Carpenelle, comprenant la ferme (cadastrée B 291) et ses dépendances ainsi que les parcelles de la Gaudrade ont été louées pour la première fois pour une durée de 12 ans moyennant le prix annuel de 5 640 F à Clerenzio Giovanelli, dernier enchérisseur⁵.

En 1931 il y eut un renouvellement du bail de 12 ans pour 6 000 F par an au profit de M. Giovanelli⁶.

En 1967 on trouve Jean et Louis Giordanino bailleurs de la ferme communale⁷.

⁵ *Ibid.*, 1 D 20, f° 36 v°-38.

⁶ *Ibid.*, 1 D 21, f° 30 v°.

⁷ *Ibid.*, 1 D 24, délibération 673 du 19/06/1967.

Les “herbes” de Carpenelle ont été louées successivement à M. Béraud en 1993, puis à Louis Léon en 1962.

Actuellement les terrains de la Gaudrade dit “La Commande” à Puget et ceux du quartier “les Croix” à Roquebrune sont loués pour 1 euro symbolique au “Bercail”.

En 1929, la commune vend à madame veuve Soustelle, née Antoinette Achard, un terrain communal de 15 000 m² provenant du legs Cavalier (au prix de 5 000 F) au lieu-dit La Coste pour y édifier un hospice. Conformément à la condition prévue au testament, l’argent de la vente a été reversé au bureau de Bienfaisance⁸.

Le bâtiment terminé, Mme Achard veut en faire don à la commune mais celle-ci n’a pas les moyens de prendre en charge l’entretien de l’établissement et refuse à regret ce don. L’hospice Saint-Jacques est géré depuis ce temps par l’hôpital de Saint-Raphaël.

En 1930, lors de la séance du 15 avril, le conseil municipal décide de réaliser un lotissement au quartier de La Coste pour remédier à la crise du logement⁹.

La Société coopérative d’habitation bon marché du Var enregistre une option d’achat à 10 F le m² sur 12 lots du lotissement La Coste¹⁰ (Ref : 1D21 f° 59 v°)

Je peux évoquer un souvenir personnel : par acte en date du 24/04/1934 la commune de Puget sur Argens a vendu à Charles Cartier, mon père, une parcelle sise au quartier La Coste, dans le lotissement provenant du legs Cavalier. Un représentant du bureau de bienfaisance était présent le jour de l’acte et une somme de 5 F par m² a été versée à la caisse du bureau de bienfaisance, en vertu des dernières volontés de Paul Cavalier.

Lors de l’achat en 1943 dans le même lotissement d’une petite parcelle située entre notre propriété et la déviation de la RN 7, il est mentionné dans l’acte qu’il faut que « *Mr Charles Cartier soit de nationalité française, non issu de grands parents juifs et n’ayant jamais appartenu à la religion juive.* » Remarque un peu troublante !

En 1930 également est émis le projet de création d’un terrain de sport qui doit être réalisé sur un terrain communal toujours dans le quartier La Coste¹¹.

Séance du 15 novembre 1930.

« Le Maire présente à l’assemblée le dossier du projet du terrain municipal de sports et de jeux dressés par M. Guilhon géomètre à Cannes. Il insiste sur la nécessité d’une telle création dans une commune démunie de terrain de sports ce qui est profondément regrettable. Il fait connaître que le projet gouvernemental d’équipement national prévoit une somme de 30 millions pour la création et l’aménagement des terrains de jeux. Il invite le Conseil Municipal à délibérer.....

Approuvé le dit projet s’élevant à la somme de 153.700 F dont celle de 136.000 F subventionnable. »

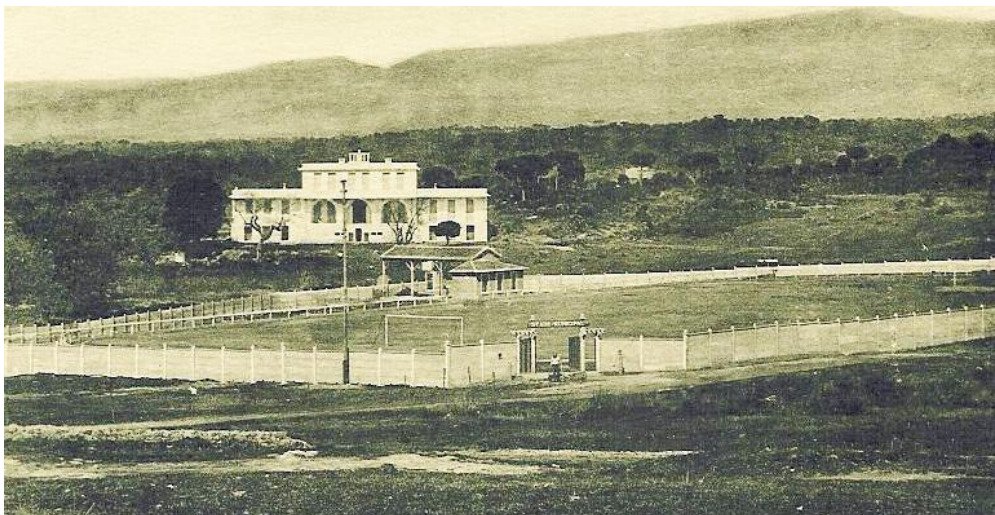
Ce n’est qu’en 1932, suite à une adjudication, que l’entreprise de Marcel Gros de Saint-Raphaël obtient le marché ; le maire était Baptistin Iperly. La réception des travaux a lieu le 29 décembre 1933.

8 *Ibid.*, 1 D 20, f° 183 v°.

9 *Ibid.*, 1 D 20, f° 202 v°.

10 *Ibid.*, 1 D 21, f° 59 v°.

11 *Ibid.*, 1 D 21, f° 9 ; 9 M 1.



L'hospice Saint-Jacques et le stade, dans un environnement champêtre

À cette époque le problème des écoles devenait crucial et depuis de très nombreuses années il était question de créer un groupe scolaire. Il y eut un projet :

Dès 1928 pour 300 élèves (150 filles et 150 garçons) un bâtiment central à 3 étages sur rez de chaussée surélevé destiné uniquement au logement du personnel enseignant, les deux ailes attenantes constituant les classes.

Les préaux couverts abritent : cuisine, réfectoire, et latrines, et sont accessibles par tous les temps.

Les cours de récréation seront séparées par un mur surmonté de grillage à simple torsion remplacé par une grille en fer sur le mur de façade route.

Les plans sont dressés par Mr Santamaria, architecte à Saint-Raphaël et directeur des travaux. Les adjudications sont lancées le 31/05/1931 pour la somme totale de 823 000 F environ, le maire est Baptistin Iperty.



Le groupe scolaire

Aux alentours de l'école il n'y a que des prés et les quelques premières maisons du lotissement La Coste. Le stade se trouve derrière l'école.

Vu la précarité de la situation financière de la commune, elle a recours à des subventions pour un montant de 567 240 F. Les seules ressources étaient uniquement les coupes de bois (après les incendies) et les coupes de cistes et des emprunts (487 260 F) que la commune a obtenus auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 30 ans.

La réception définitive des travaux eut lieu le 07/12/1933 pour un montant de travaux de 869 232 F, sans parler des dépenses du mobilier et travaux supplémentaires, honoraires etc., le tout pour un total de 1 216 190 F¹².



En vertu des dernières volontés de Paul Cavalier une plaque commémorative « *A la mémoire de la famille CAVALIER* » fut apposée à l'entrée de l'école (c'est le petit carré blanc que l'on aperçoit sur la photo, dans l'axe de la montée d'escalier), mais cette plaque a disparu lors de la démolition de l'école pour édifier à sa place la mairie actuelle.

Dans la foulée, sous le bâtiment destiné aux classes des garçons (à gauche sur la photo) ont été construits en 1934 les "bains douches publics"¹³. Fermés le 1^{er} décembre 1939 jusqu'à la fin des hostilités, ils sont remis en fonction en 1947, ; la responsable est Simone Bersia¹⁴. En 1959 les tarifs des bains douches sont : bain 100Frs (1NF) douche 50 frs (0.5 NF)

En 1942/43 on reconstitue des lots touchés par la déviation de la RN 7. Une allocation de 40 000 F est versée à la commune pour les terrains communaux expropriés pour le passage de la RN 7, soit 4 F/m²).

La vente des lots du lotissement communal de La Coste s'est poursuivie. Le prix des terrains de 10 F le m² est passé à 20 F puis 30 F et 40 F¹⁵.

En 1958, avec la prochaine ouverture de l'autoroute Estérel-Côte d'Azur, la commune demande la création d'une brigade de gendarmerie, de préférence motorisée, et s'engage à loger les gendarmes¹⁶.

La caserne comportera 12 logements et un bâtiment administratif¹⁷. Elle est édifiée en 1961 sur les parcelles B 733p et 736p (ancien cadastre Napoléon : "les Rouguielles" parcelle 309), sur une partie des herbages de la bergerie de Carpenelle donnée par Paul Cavalier. Un bail de 30 ans a été établi (pour 12 gendarmes) pour un loyer annuel entre la commune et l'État de 33 884 F¹⁸.

En 1963, la parcelle B741 de 33 720 m² est louée aux œuvres sociales EDF pour y établir un village de toile, pour un loyer de 4 500 F¹⁹. Ce camping est installé dans "les bois de l'Hôpital", comme nous l'appelions. Il fait l'objet d'une anecdote : certains campeurs, venant pour la plupart de la région parisienne, ne supportaient pas le chant des cigales (le camping était sous les pins) et s'en allaient !

12 *Ibid.*, 15 M 12.

13 *Ibid.*, 8 M.

14 *Ibid.*, 1 D 22, délibération 329.

En 1959 les tarifs des bains douches sont : bain 100 F (1 NF) douche 50 F (0.5 NF).

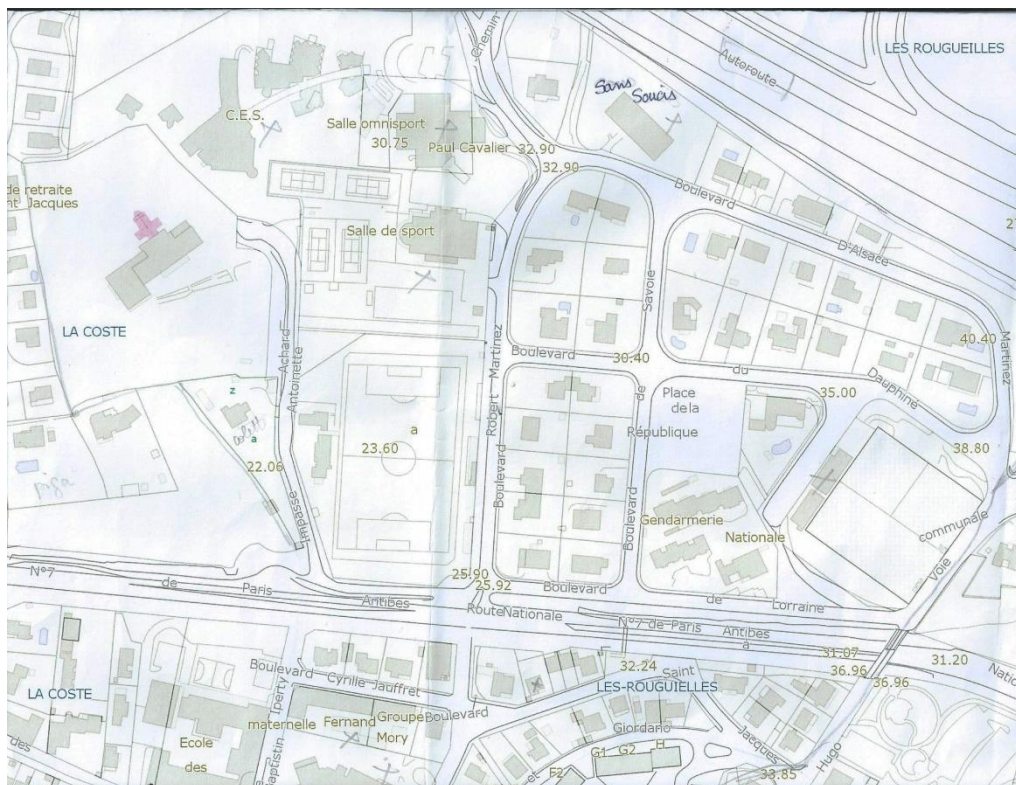
15 *Ibid.*, 1 D 22, f° 48.

16 *Ibid.*, 1 D 24, délibération 189.

17 *Ibid.*, 1 D 24, délibération 300.

18 *Ibid.*, 1 D 24, délibération 571.

19 *Ibid.*, 1 D 24, délibération 431.



Plan actuel du quartier (2016)

Le projet du “lotissement du Stade” sur un terrain communal est accepté en 1962, avec demande d’emprunt de 200 000 F pour les travaux de viabilité, puis de 18 000 F pour l’électrification²⁰. Le prix de vente des lots s’étage de 21 F à 24 F le m² avec l’obligation de construire une maison d’habitation dans un délai de 4 ans²¹.

Dans sa séance du 13/10/1964, la commission administrative du bureau d’aide sociale revoit le montant qui lui est dû²² ::

« Vu le testament de feu Paul Cavalier

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 avril 1963 approuvant le lotissement du Stade,

Vu l’arrêté de Mr le Préfet du Var en date du 20 septembre 1963 approuvant ledit lotissement,

Vu les conditions de vente concernant ce lotissement dont le profit est destiné à la caisse du Bureau d’Aide Sociale en vertu des dernières volontés du donateur,

Considérant que le prix de la viabilité de ce lotissement représente la presque totalité du prix de vente des terrains, après en avoir délibéré décide de ne réclamer en faveur du Bureau d’Aide Sociale qu’une somme globale et forfaitaire de 1000 frs sur le prix de vente du lotissement du Stade. »

Dès 1960, en vue de remédier à la crise du logement il est projeté d’étudier un ensemble immobilier dans la commune²³. En 1963, sur un terrain du “Belvédère” provenant du don Paul Cavalier, 0,5817 ha sont cédés à la Société coopérative pour le prix global de 110 000 F.

20 *Ibid.*, 1 D 24, délibérations 437 et 438.

21 *Ibid.*, 1 D 24, délibérations 463 et 464.

22 *Ibid.*, 2 Q 6.

23 *Ibid.*, 1 D 24, délibération 462.

La construction de ces 56 logements est une opération sociale permettant à des Pugétois de condition modeste grâce au système de location-vente de devenir propriétaire d'un appartement²⁴.

Ces logements sociaux sont destinés à la population laborieuse du village, afin d'en rendre le prix très abordable pour cette classe ouvrière, le conseil municipal décide de ne tirer aucun profit de cette vente et d'employer la totalité du prix de cession à la viabilité de ce terrain²⁵ (réf ID24 f° 505)

Après une première tranche de 56 logements, une deuxième tranche de 14 logements et ensuite une troisième tranche également de 14 logements furent réalisées, ce qui portera l'ensemble à 84 logements.

En 1967, 5 000 m² de terrain (parcelles B 1126 et 1129 au quartier des Rouguielles) sont vendus à la société "Sans Soucis" pour y construire une maison de retraite²⁶.



Résidence Sans Soucis

Ces 30 dernières années furent encore construits sur des terrains provenant du legs Cavalier :

- la salle Paul Cavalier ;
- la salle de sport ;
- le collège ;
- la nouvelle mairie, après la démolition de l'école de 1932 ;
- la nouvelle école "Simone Veil", inaugurée le 31 août 2019.

Après plus de 110 ans voilà ce que sont devenus ces quartiers de La Coste et des Rouguielles. Toute cette énumération montre combien la générosité de Paul Cavalier a contribué au développement de la ville de Puget-sur-Argens.

Mais l'altruisme de Paul Cavalier ne s'est pas arrêté là. Il a légué :

- à la commune du Muy, la campagne de Saint-Joseph (sa mère était muyoise) ;
- à son cousin Melkion d'Agay, la campagne de Vérignon ;
- à Louis Siéyes, son homme d'affaire, la Bastiane, à Puget ;
- des sommes d'argent au personnel à son service.

²⁴ *Ibid.*, 1 D 24, délibération 310.

²⁵ *Ibid.*, 1 D 24, délibération 505.

²⁶ *Ibid.*, 1 D 24, délibération 676.

À son décès il restait de l'argent. Le 24 mars 1909, « *Le jugement qui statue sur instance en pétition d'hérédité dit notamment que le reliquat disponible de la succession après acquittement des legs particuliers sera partagé par têtes et portions égales entre tous les parents au degré successible (12^e degré de la lignée paternelle) vivants au moment du décès du de cujus* »

Après 16 années d'actes, de jugements et de formalités la situation au 14 mai 1923 s'établit comme suit :

En caisse du liquidateur :	509 413,24
Prélèvements : monument funéraire	17 000
Frais et honoraires Notaire	17 730,3
Frais et honoraire liquidateur	15 652,93

Il reste 459 030 F à partager entre les 858 héritiers (dont faisait partie la famille Régis et d'autres familles pugétoises), soit 535 francs chacun.



Vue aérienne du quartier (Géoportail)

Remerciements

C'est grâce à l'exploitation de l'inventaire détaillé des délibérations municipales enregistrées dans les registres 1 D 22 et 1 D 24 (1938-1968), réalisé par Daniel Hainaut, (instrument de recherche n° 17 de notre association) que cette étude a été possible.

Je n'oublie pas le personnel communal pour sa disponibilité et Madame Quinette qui m'a prêté des cartes postales de son mari.